

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20181105_04

Séance du 5 novembre 2018

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :

29 octobre 2018

Date d'affichage

du compte rendu :

12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY (départ à 22h10), Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD, Claudine QUATREPOINT (procuration à Florent SERRETTE)

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention (DETR) pour la réfection d'une partie de la toiture de la Mairie

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

M. le Maire propose de présenter le dossier de réfection d'une partie de la toiture de la mairie, bâtiment à valeur patrimoniale au centre bourg, en raison à la fois de fuites d'eau repérées lors de l'hiver 2017-2018 et afin d'harmoniser l'apparence de l'ensemble des pans de toiture en tuiles identiques.

Budget prévisionnel du projet

<i>Nature</i>	<i>Coût estimatif</i>
Zinguerie des pignons de la toiture de la mairie	13 389,80 € HT
Couverture et zinguerie – pan de toiture mairie coté bourgeois	10 276,82 € HT
Couverture et zinguerie – pan de toiture intérieur – aile école	10 276,82 € HT
Zinguerie de la cheminée Nord	1 454,00 € HT
Coût total	35 397,44 € HT

Plan de financement prévisionnel

<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
État : DETR (40 %)	14 158,98 €
Commune de Mignovillard : autofinancement	21 238,46 €
Total	35 397,44 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter l'opération et d'arrêter les modalités de son financement ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ;
- de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir ces formalités.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE